

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-779307

AS7614

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

11538

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

MERHIT MASFAAA

Date de naissance :

22/06/1973

Adresse :

73 Bd Mohamed V 1000 OUJDA

Tél. :

655757721 Total des frais engagés :

1650 DHS

Cadre réservé au Médecin

DR. MEGHERBI CHAFIK

OPHTALMOLOGUE

6, Bd Mohamed V - OUJDA

Tel: 0536 89 16 06 - 0624 21 81 55

Cachet du médecin :

Date de consultation :

23/02/2023

Nom et prénom du malade :

HOUFI CHOUASSINA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

ANASIA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at-médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 26/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/06/83	GS		250 dt	INP : 081162646 Dr. MEGHERBTI OPHTALMOLOGUE 6, Bd Mohamed V - OUJDA Ref: 0624 59 18 06 - 0624 21 31 5

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie Al Farabi</i> Dr. El Andaloussi N°1 Oujda-Tunis	16/06/83	1600.
	10/06/83	99,90

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Pharmacie Al Farabi</i> Dr. El Andaloussi N°1 Oujda-Tunis			

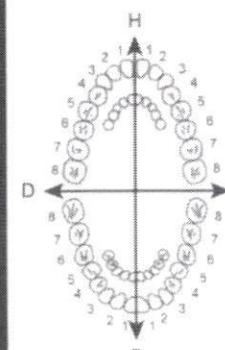
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

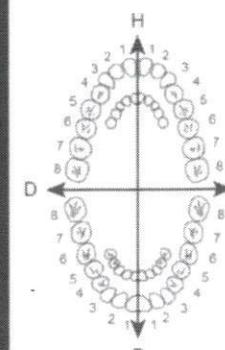


O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

FACTURE № 002074

No 002074

JAMAL DRISS
Opticien Optimétriste

M. : HENRY COOPER, M.A. Doit

MODE DE PAIEMENT : ESPECES CHEQUE TRAITE

Date de règlement :

Nomenclature	DESIGNATION	P. U.	MONTANT
Monture			700
Verres			
OD	7121-0101		
OG	717V		100
Odd			100
<i>allégrich au Drs 1400</i>			

R.C n° 33604 - Patente : 10100360 - T.V.A : 407517 - C.N.S.S. : 2390970

ICE : 001686253000059 - I.F. : 10100965 - I.N.P.E. : 085002186

Dr Chafik MEGHERBI
OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et chirurgie des yeux

Diplômé de la faculté de médecine de Paris

Ancien Ophtalmologiste des Hôpitaux de Paris

Angiographie rétinienne numérisée

OCT : Tomographie à Cohérence Optique



الدكتور شفيق مغربي

اختصاصي

في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بباريس

تصوير الشبكة - العلاج بالليزر

INPE : 081162646



081162646

OUJDA 06-02-2023

MADAME OUASSIMA HOUTCH

Verres de pres + monture

Oeil droit

Sphère : +1,75
Cylindre : -0,50
Axe : 100°

Oeil gauche

Sphère : +1,75
Cylindre :
Axe :

Opticien Optométriste
Dr. Chafik MEGHERBI
Oujda 06-02-2023
Tél. : 05 36 70 46 66
Bd Mohammed V, Oujda
Ophtalmologue

Dr. CHAFIK MEGHERBI
OPHTALMOLOGISTE
6 Bd Mohammed V, Oujda
Tél. : 05 36 69 10 35 - 06 10 02 181 55

6، شارع محمد الخامس، عمارة اليماني، الطابق الثاني - وجدة (أمام فندق وجدة وبجانب مقهى بروفدونس)

6, Bd Mohammed V - Imm El yamani, 2^{ème} étage - Oujda (En face hôtel Oujda et à côté café la providence)

ICE 001713651000035 - Tél : 05 36 69 16 06 - GSM : 06 10 02 10 30 - Email : c.megherbi@gmail.com

Dr Chafik MEGHERBI
OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et chirurgie des yeux

Diplômé de la faculté de médecine de Paris

Ancien Ophtalmologiste des Hôpitaux de Paris

Angiographie rétinienne numérisée

OCT : Tomographie à Cohérence Optique



الدكتور شفيق مغربي

اختصاصي

في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بباريس

تصوير الشبكة - العلاج بالليزر

INPE : 081162646



081162646

OUJDA 06-02-2023

MADAME OUASSIMA HOUTCH



Mettre dans les 2 yeux

Ocuyal Gel 1 goutte 3 fois par jour pendant 3 mois

99,90

صيدلية المغرب العربي
Pharmacie AL MAGHRÈB AL ARABI
RAHIMI HASSEIN
Dr. En Pharmacie
Hay El Andalous-Rue Abdellâh Karimi
N°1 Oujda-Tél : 05 36 50 38 30

Dr. MEGHERBI CHAFIK
OPHTHALMOLOGISTE
6, Bd Mohamed V - Oujda
Tél: 0536 69 16 06 - 0624 21 87 61

6، شارع محمد الخامس، عمارة اليهاني، الطابق الثاني - وجدة (أمام فندق وجدة وبجانب مقهى بروفذونس)

6, Bd Mohammed V - Imm El yamani, 2^{ème} étage - Oujda (En face hôtel Oujda et à côté café la providence)

ICE 001713651000035 - Tél : 05 36 69 16 06 - GSM : 06 10 02 10 30 - Email : c.megherbi@gmail.com